



Saisie enlevement de vehicule

Par **Dominic62**, le **13/06/2013 à 16:14**

Bonjour j'ai besoin d'un conseil, je vous explique mon cas :
Un huissier est charge de recouvrir 3 dossiers a mon nom dont 2 de la rsi. Je fais des versements irreguliers car j'ai de faibles revenus, je suis veuve avec 2 enfants a charge. L'huissier est venu seul chez moi pour saisir mon vehicule (que j'essaye de vendre) en attachant la saisie a un seul de mes dossiers representant 10% de la valeur du bien saisi.
Je lui propose de regler le dossier en question mais maintenant il veut que je solde l'ensemble de mes dossiers car la vente du vehicule couvre l'ensemble. En a t il le droit ?
J'ai un credit sur cette voiture et la vente me permettrait de le solder pour alleger mon budget de 200€ par mois afin de lui verser mais il ne veut pas !
De plus je viens d'apprendre que j'ai 8€37 de gardiennage a ma charge.....
Pouvez vous s'il vous plait de donner un conseil pour me sortir de cette galere ?
D'avance
merci
Cordialement

Par **amajuris**, le **13/06/2013 à 19:09**

bjr, rnsi vous faites l'objet de saisie par un huissier, c'est que vous avez été condamné par un tribunal à payer et que vos créanciers ont un titre exécutoire. rnselon le code civil, le créancier a le droit d'exiger le paiement complet de la dette. rnsi la vente du véhicule couvre vos dettes, l'huissier peut effectivement demander le remboursement complet car l'huissier exécute la décision du tribunal. rncdt

Par **Dominic62**, le **13/06/2013 à 20:07**

Merci pour votre reponse.
Mais a t il le droit de cumuler les dossiers apres coup alors que la saisie ne portait que sur l'un d'entre eux ?